



calcul bs pour conge de paternite

Par **IRIS GIST**, le **19/07/2010** à **23:54**

Bonjour,

Un collègue de mon compagnon nous a demandé de contrôler son bulletin de salaire, suite à un congé de paternité.

Il a pris comme jours de congés de paternité :

du 06 au 08 avril 2010

= 3 jours calendaires et = 3 jours ouvrés

du 12 au 22 avril 2010

= 11 jours calendaires et = 10 jours ouvrables = 9 jours ouvrés

Sur son BS il lui est décompté :

11 jours ouvrés (moi je n'en compte que "9" soit $9 \times 7 = 63$ heures

3 jours ouvrés compensés par indemnité équivalente = ok

Ai je raison ? ou tord ?

La DRH de la société bien qu'interpellée soutient que son calcul de $11 \times 7 = 77H$ est juste !!

Pouvez vous me confirmer le calcul exact ?

Merci d'avance.